

**DELEGATION DE Monsieur Pierre  
de Gaétan NJIKAM MOULIOM**

**D-2019/550**

**Soutien au programme BALAFON. Formation des futures élites africaines. Valorisation de l'excellence universitaire bordelaise. Subvention à Sciences Po Bordeaux. Autorisation - Décision**

Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par son histoire, la Ville de Bordeaux et son agglomération sont engagées en Afrique : cet engagement se traduit par des liens multiples de solidarité et de partenariats protéiformes. Parmi ces liens forts figurent la coopération et les échanges universitaires ainsi que l'accompagnement à la formation des futures élites africaines.

Depuis plus de 50 ans, Sciences Po Bordeaux entretient des relations étroites avec de nombreuses universités partenaires africaines et possède un important réseau d'anciens élèves occupant, dans leurs pays respectifs, des responsabilités élevées dans diverses institutions publiques ou privées et qui ont, à maintes reprises, montré leur attachement à l'école qui les a formés à Bordeaux. S'inscrivant dans cette tradition, Sciences Po Bordeaux souhaite promouvoir l'insertion d'élèves originaires de lycées existant dans des Etats africains dès la première année de formation destinée à l'obtention du diplôme de Sciences Po Bordeaux.

Ainsi depuis 2016 le dispositif Balafon permet de soutenir et d'accompagner financièrement la scolarité complète à Sciences Po Bordeaux jusqu'au niveau Master et les frais de vie de lauréats africains. A l'occasion de la rentrée universitaire de septembre 2019, le nombre d'étudiants accueillis en première année a pu être doublé portant le nombre total d'étudiants à 11, actuellement en formation.

Convaincue des valeurs et des objectifs d'intérêt général portés par le projet Balafon et de leur conformité aux objectifs de la politique africaine, la Ville de Bordeaux a décidé de le soutenir financièrement, en participant notamment aux frais d'inscription. Dans ce but, les Parties ont décidé de conclure la présente convention (ci-après la « Convention ») qui a pour objectif de décrire les principales modalités de cette coopération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser sur le budget 2019, le versement à Sciences Po Bordeaux d'une subvention à hauteur de quinze mille euros (15.000 €) pour l'année 2019
  
- Autoriser M. le Maire à signer la convention en annexe.
  
- Cette dépense sera imputée sur le budget 2019 de la Mairie de Bordeaux - fonction 041 – compte 657-38

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL

## Convention de partenariat

Entre

La Ville de Bordeaux, située à l'Hôtel de ville, Place Pey-Berland 33000 Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Nicolas FLORIAN

Ci-après dénommée « la Ville de Bordeaux »

ET

Sciences Po Bordeaux, située 11 Allée Ausone, 33600 Pessac, représentée par son directeur, Yves DELOYE, ci- après dénommée Sciences Po Bordeaux

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

### Préambule :

Depuis plus de 50 ans Sciences Po Bordeaux entretient des relations étroites avec de nombreuses universités partenaires africaines, via notamment l'unité mixte de recherche du CNRS dénommée désormais « Les Afriques dans le Monde » ou l'important réseau d'anciens élèves de Sciences Po Bordeaux occupant, dans leurs pays respectifs, des responsabilités élevées dans diverses institutions publiques ou privées et qui ont, à maintes reprises, montré leur attachement à l'école qui les a formés à Bordeaux. S'inscrivant dans cette tradition, Sciences Po Bordeaux souhaite aujourd'hui promouvoir l'insertion d'élèves originaires de lycées existant dans des États africains dès la première année de formation destinée à l'obtention du diplôme de Sciences Po Bordeaux.

La ville de Bordeaux, fidèle à sa vocation d'accompagnement des élites africaines dans leur formation, souhaite soutenir le développement des projets d'insertion d'étudiants africains à Sciences Po Bordeaux destinés à l'obtention d'un diplôme.

Depuis septembre 2016, le dispositif Balafon a permis d'accueillir 11 étudiants issus de milieux modestes. Ces étudiants bénéficient :

- De la gratuité des frais d'inscription
- D'une bourse de vie de 7 500 euros et du financement d'un billet d'avion par an
- D'un éventuel soutien financier du fonds social de Sciences Po Bordeaux en cas de besoin
- D'une priorité de logement au CROUS dans le cadre du « contingent » dont dispose Sciences Po Bordeaux
- D'un accompagnement spécifique avec la désignation d'un enseignant référent individuel.

La mise en œuvre du Fonds social de Sciences Po Bordeaux, qui sera totalement opérationnel en 2020, permettra de pérenniser la mise à disposition de bourses de vie et de mutualiser des fonds en provenance aussi bien de PMI / PME que de donateurs particuliers. L'intervention du fonds social s'effectuera en plus de fonds mis à disposition par Sciences Po Bordeaux dans le cadre de son budget.

Plusieurs possibilités d'évolution sont envisagées :

- L'ouverture du dispositif à d'autres pays d'Afrique en plus de la Côte d'Ivoire et du Cameroun

- Le développement de partenariats avec de grandes entreprises présentes sur le continent africain tel celui noué avec l'Oréal
- La recherche de bourses accordées par les pays africains pour les étudiants de Master

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention vise à définir le soutien de la ville de Bordeaux à la mise en œuvre du programme Balafon [Bordeaux-Afrique L'Ambition FONdatrice] mené par Sciences Po Bordeaux.

### **Article 2 : Nature du programme Balafon**

1) Sciences Po Bordeaux souhaite promouvoir l'insertion d'élèves originaires de lycées existant dans des États africains dès la première année de formation destinée à l'obtention du diplôme.

2) L'admission à Sciences Po Bordeaux se fera sur le même modèle que celui existant d'ores et déjà pour les élèves scandinaves et coréens concernés par un dispositif analogue à celui qui serait mis en place.

3) Ces étudiant·e·s admis·es à Sciences Po Bordeaux suivront les cinq années d'études.

### **Article 3 : Organisation du programme Balafon**

1) Le Programme associe étroitement cinq partenaires :

- a. Sciences Po Bordeaux et les institutions publiques bordelaises qui soutiennent le projet (Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole),
- b. Le poste diplomatique français dans le ou les États africains impliqués dans ce programme particulier (plus précisément le Conseiller de coopération),
- c. Le ou les lycées qui mobiliseront leurs équipes enseignantes dans ce dispositif pour détecter et sélectionner (avec un représentant de Sciences Po Bordeaux) les élèves candidats,
- d. Les autorités politiques des États africains responsables de la politique éducative et universitaire.
- e. La Fondation Prospective et Innovation

2) Modalités de sélection :

- a. Deux épreuves écrites d'admissibilité établies et corrigées par Sciences Po Bordeaux,
- b. Un entretien d'admission (mi-juin) devant un jury composé de représentants des partenaires au projet, au cours duquel seront évalués le niveau de connaissances des candidat·e·s, leur degré de motivation, leur maturité, etc.

3) Scolarité à Sciences Po Bordeaux

Les élèves qui auront intégré Sciences Po Bordeaux suivront la totalité de la formation dispensée à l'Institut, au même titre que tous leurs collègues, s'achevant par l'obtention du diplôme de Sciences Po Bordeaux conférant le grade de Master.

### **Article 4 : Subvention au programme Balafon**

La ville de Bordeaux affecte chaque année un montant de 15 000 euros à l'appui au Programme Balafon. Ce montant représente sa contribution aux frais de scolarité et de séjour des étudiants africains sélectionnés.

### **Article 5 : Modalités financières**

La somme accordée par la ville de Bordeaux à Sciences Po Bordeaux en soutien du Programme Balafon sera affectée à une ligne budgétaire dédiée.

**Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour un an, renouvelable

**Article 7 : Litiges**

Toute modification aux dispositions de la présente convention fera l'objet d'un avenant. Dans le cas où l'interprétation ou l'exécution de la présente convention soulèverait un différend qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les parties conviennent de rechercher une conciliation avant de porter celui-ci devant les tribunaux compétents.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires originaux, le.....

Pour Sciences Po Bordeaux  
le directeur,  
Yves Déloye

Pour la ville de Bordeaux, P/o Nicolas Florian,  
Maire de Bordeaux, l'Adjoint au Maire,  
Pierre De Gaétan Njikam Mouliom

**D-2019/551**

**Soutien et accompagnement des acteurs bordelais  
contribuant aux partenariats entre Bordeaux et l'Afrique.  
Autorisation - Décision**

Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique internationale visant à développer son attractivité et son rayonnement, la Ville de Bordeaux souhaite renforcer sa présence dans les territoires africains. L'un des leviers pour y parvenir est de soutenir et d'accompagner les acteurs bordelais, dont ceux de la diaspora, dans la mise en œuvre de leurs projets et initiatives en lien avec l'Afrique.

La Ville de Bordeaux engage ainsi une démarche de coalition territoriale, fédératrice des énergies des acteurs institutionnels et des acteurs issus de la société civile afin de renforcer les liens entre la Ville de Bordeaux et l'Afrique.

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de 6 300 euros selon la répartition suivante :

<b>Associations</b>	<b>Montant 2019 (euros)</b>
<p><b>Union des Travailleurs Sénégalais de France – section Gironde (UTSF)</b> Soutien à l'organisation de l'hommage aux tirailleurs sénégalais lors des commémorations du 11 novembre. Soutien à l'organisation du festival SENEFESTI.</p>	3 000
<p><b>Communauté Camerounaise de Bordeaux (CCB)</b> Soutien à l'organisation du cinquantenaire de la CCB, (concert de musique, défilé de mode, exposition culturelle, tournois sportifs, spectacles de danses, conférence).</p>	1 000
<p><b>Club OHADA Bordeaux (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires)</b> Soutien à l'organisation d'un colloque annuel de chercheurs, avocats, étudiants et entrepreneurs désirant mieux connaître le contexte d'application du droit OHADA.</p>	1 000
<p><b>Amicale des Ivoiriens vivants en Gironde (AKWABA)</b> Soutien à l'organisation de la 2ème édition du Forum Ivoir'Bordeaux dont l'objectif est de mettre en réseau des entrepreneurs ivoiriens et bordelais en organisant des rendez-vous professionnels multisectoriels.</p>	800
<p><b>Collectif des Femmes issues des Diasporas Africaines (FEDA)</b> Soutien aux programmes de formations et de rencontres des femmes issues des diasporas africaines pour le développement d'activités économiques et d'actions de solidarité entre nos territoires.</p>	500

Afin de soutenir cette initiative, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées,
  
- A signer les conventions de partenariats et les avenants si nécessaires.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2019 de la Mairie de Bordeaux.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**M. LE MAIRE**

Merci. Monsieur NJIKAM.

**M. NJIKAM MOULIOM**

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, l'ouverture de notre territoire à sa part africaine et à sa relation avec le continent africain dépasse souvent les engagements que nous avons dans nos coopérations centralisées ou à travers nos engagements multilatéraux qu'il s'agisse de nos engagements au sein de la Francophonie ou dans d'autres instances multilatérales. Au cœur de cette relation avec notre diversité africaine et notre relation avec l'Afrique, il y a la société civile à travers le mouvement associatif.

Il s'agit donc, par cette délibération, d'accompagner quelques acteurs associatifs qui contribuent à consolider cette relation étroite avec notre diversité culturelle et avec le continent africain. Il s'agit plus précisément de cinq associations qui sont parmi les plus actives de notre territoire. L'union des travailleurs sénégalais en Gironde dont le soutien à l'hommage rendu à nos tirailleurs sénégalais est connu, dont le Festival SÉNÉFESTI qui, certes, se déroule sur la commune de Cenon, mais qui mobilise les Bordelais d'origine sénégalaise est connu. La communauté camerounaise de Bordeaux qui a célébré récemment son cinquantenaire, 50 ans de présence africaine sur un territoire, ce n'est pas rien. Le club OHADA qui accompagne nos entreprises et nos professions libérales, et notamment toute cette communauté d'avocats bordelais qui, aujourd'hui, tisse des relations avec leurs collègues avocats en Afrique dans la maîtrise des marchés de l'espace OHADA qui est l'organisation pour l'harmonisation du droit des affaires qui permet à nos avocats bordelais et à nos entreprises bordelaises de pouvoir faire du business dans un espace qui représente environ 14 pays. Il s'agit, bien évidemment, de l'association AKWABA, Amicale des Ivoiriens de Gironde qui œuvre également à la relation économique avec le territoire notamment du district d'Abidjan et, bien sûr, le collectif des femmes de la diaspora, FEDA dont on connaît l'engagement dans la journée « Femmes » des journées nationales des diasporas africaines.

Je vous remercie donc mes Chers Collègues d'autoriser le Maire à faire procéder au versement de ces sommes à ces associations précitées.

**M. LE MAIRE**

Merci. Vous avez raison de présenter les choses comme vous l'avez fait, et par ailleurs rappeler, mais cela a peut-être été dit que nous aurons le Sommet Afrique-France au mois de juin avec 57 chefs d'État.

**M. NJIKAM MOULIOM**

Oui, Monsieur le Maire, vous me donnez l'occasion effectivement de prendre rendez-vous avec les collègues puisque vous organiserez précisément, le 8 janvier en fin de matinée, une conférence de presse pour présenter cette démarche Bordeaux, et quand on dit Bordeaux, c'est effectivement tous les acteurs du changement de la Métropole, Bordeaux à l'unisson du Sommet Afrique-France qui est certes, dans la tradition diplomatique et politique, un sommet des chefs d'État, mais qui sera surtout le rendez-vous des acteurs économiques, des acteurs de la société civile pour rénover et rebâtir cette relation avec le continent africain.

**M. LE MAIRE**

Monsieur JAY.

**M. JAY**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, Monsieur l'Adjoint, est-ce que vous pourriez préciser comment seront sélectionnés les étudiants qui seront bénéficiaires du partenariat ? S'il s'agit d'une aide au mérite pour les meilleurs étudiants, j'y suis tout à fait favorable. Donc, quelques propositions...

**M. NJIKAM MOULIOM**

Vous vous trompez de délibération.

**M. LE MAIRE**

On va laisser finir.

**M. NJIKAM MOULIOM**

Vous parlez du programme Balafon sans doute, que nous avons construit avec Sciences Po Bordeaux.

**M. JAY**

Ah oui, excusez-moi. Je finis quand même. Concernant les étudiants africains, votre initiative est d'autant plus intéressante que notre ville a une relation ancienne avec nos anciennes colonies. Bordeaux et les Bordelais ont beaucoup œuvré pour ces anciennes colonies, que ce soit par le port, le commerce, l'administration, etc., avec l'Afrique, mais aussi avec le reste du monde. C'est pour cela que je vous pose la question : « Pourquoi se limiter à l'Afrique et pourquoi ne pas étendre cette action ressortissant de l'ancien empire français ? »

Enfin, nombre de pays manquent de personnes compétentes pour accélérer leur développement. Il est important que ces étudiants formés à Bordeaux retournent dans leur pays d'origine pour être des acteurs politiques et économiques de premier plan et contribuent ainsi aux échanges avec Bordeaux et la France.

**M. NJIKAM MOULIOM**

Mes Chers Collègues, d'abord évidemment nous poursuivons un engagement dans la limite des moyens qui sont les nôtres. Il est déjà assez significatif que nous puissions mobiliser les autres acteurs du rayonnement de l'excellence des universités françaises dont Sciences Po Bordeaux pour justement faire le maximum pour engager ces étudiants dans nos formations initiales.

S'agissant effectivement de l'orientation qui est donnée à ces étudiants pour participer au développement du continent africain, bien entendu, que nous l'avons actée dans le cadre d'une charte d'engagement sur l'honneur.

**M. LE MAIRE**

Merci. Madame DELAUNAY.

**MME DELAUNAY**

Est-ce que nous discutons, parallèlement ou en même temps, de cette délibération et celle sur Sciences Po ?

**M. LE MAIRE**

Vous pouvez le faire. Allez-y.

**MME DELAUNAY**

C'est peut-être le mieux. C'est justement à ce sujet. Alors, curieusement, j'ai un petit rapprochement avec Monsieur JAY, car, pour ma part, je salue particulièrement dans votre action, Pierre de Gaétan, ce lien historique qu'a notre ville avec l'Afrique, mais aussi avec d'autres pays et, en particulier, des pays asiatiques. Mais ma question était : « Est-ce que nous ne devons pas étendre cette action, votre action à des pays comme le Cambodge, qui sont liés avec nous par le passé, en particulier par leurs hôpitaux puisque c'était des Navalais qui allaient implanter la médecine tropicale et la santé dans ces pays ? » Et je pense que, là aussi, nous retrouverions un sens.

Je veux parler aussi, et vous le savez, je vous en ai parlé souvent, du rôle important de l'ISPED. L'ISPED, c'est l'Institut de Santé Publique, d'Épidémiologie, et de Développement qui reçoit un nombre très important d'étudiants africains et quelques étudiants asiatiques. Je le dis toujours parce que j'en suis fière, et nous en sommes tous fiers, il a essaimé deux ministres de la santé issus de ses rangs dans ces pays, l'un au Cambodge, l'autre en Afrique, et des ministres extrêmement renommés. Alors, je pense que la démarche vers Sciences Po devrait se concrétiser aussi vers l'ISPED. Vous y seriez reçus bien volontiers pour que nous puissions en parler, et voir ce qui peut se développer.

Je vous en avais aussi parlé au moment des droits des universités, et vous avez vu, nous avons emporté, enfin pas nous tout seuls, les droits universitaires pour les pays francophones n'ont pas été modifiés du tout par l'Université de Bordeaux.

**M. NJIKAM MOULIOM**

Madame la Ministre, sur l'espace asiatique, la ville est déjà présente à travers notre engagement au sein de la Francophonie puisqu'il y a encore quelques jours s'est tenue à Phnom Penh la réunion du Bureau et de l'Assemblée générale des Maires francophones. Je pense qu'effectivement, et à travers le fonds de coopération, et j'associe d'ailleurs mon collègue Didier CAZABONNE sur ces propos, nous pouvons

mobiliser l'espace des Maires francophones pour justement activer la dimension universitaire de notre relation avec le monde asiatique. Cela, c'est un levier par lequel nous pouvons passer.

S'agissant de l'ISPED, bien évidemment, à l'occasion du Sommet Afrique-France et notamment sur le quartier thématique que je vous présenterai au mois de janvier, nous mobilisons l'Université de Bordeaux en général et l'ISPED en particulier pour travailler aux solutions de la santé dans les villes durables et les territoires durables.

**M. LE MAIRE**

Merci. Je passe aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Monsieur ROUVEYRE est revenu. J'hésite à donner les chiffres parce que...

**M. ROUVEYRE**

On relance le débat !

**M. LE MAIRE**

J'hésite parce qu'on a tous un... J'avais dit 30 %, mais en fait, c'est de 22 % que la taxe foncière a été augmentée au Département. 22,61 % entre 2010 et 2018.

Allez, point suivant.

**MME JARTY-ROY**

Délégation de Monsieur Jean-Louis DAVID présentée par Monsieur Fabien ROBERT. Délibération 554 : « Grille des tarifs 2020 au titre de l'occupation du domaine public. Décision. Autorisation. »

**D-2019/552**

**Bordeaux au sein de la Francophonie. VOLET VILLE DURABLE. Participation au Fonds de Coopération pour l'appui au projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la commune de Rosso en Mauritanie. Autorisation. Décision.**

Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les relations avec les pays francophones africains, constituent, en cette année 2019, un enjeu majeur pour Bordeaux et sa Métropole.

→ D'abord, parce que Bordeaux a été choisie pour accueillir le 28<sup>ème</sup> Sommet Afrique/France 2020 sur la thématique de la « Ville durable. Sont attendus plus de 50 Chefs d'Etats africains, leurs délégations ministérielles, les décideurs des collectivités territoriales ainsi que des entreprises privées, des financeurs mais aussi des membres des diasporas et des organisations de la société civile françaises et africaines.

→ Ensuite, parce qu'en accueillant ce Sommet Afrique/France 2020 sur la thématique de la « Ville durable », Bordeaux assume sa double vocation d'être le territoire de référence en France d'une relation privilégiée, innovante et prospective avec l'Afrique et d'être une métropole exemplaire en matière de « Ville durable ».

La délibération qui vous est présentée aujourd'hui s'inscrit donc dans cette double dynamique de l'Afrique et de la Ville durable. Elle porte sur la quatrième phase du programme d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les quartiers défavorisés de la commune de Rosso - projet soumis à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) à la demande des autorités mauritaniennes.

Elle s'inscrit également dans le cadre du soutien que Bordeaux, en sa qualité de Ville membre de l'AIMF et de Présidente d'une Commission permanente, apporte, depuis plusieurs années, à des projets initiés par le « Fonds de Coopération » de l'AIMF. Ce Fonds, pour rappel, est doté par des subventions d'institutions publiques nationales ou européennes mais également par des contributions en provenance des villes du Nord membre de l'AIMF, comme Bordeaux.

Il a pour objet de financer :

- Les travaux des Commissions AIMF dont celle de Bordeaux axée dans les domaines de l'ingénierie de formation et du management des Municipalités. C'est ainsi que nous avons, à plusieurs reprises, eu l'occasion d'accueillir - dans cette enceinte du Conseil Municipal - des Maires et des Secrétaires généraux de Mairie africains venus se former à Bordeaux.
- Les projets d'aménagement et d'équipement urbain, des réseaux d'assainissement, d'eau potable... et ceci jusqu'à hauteur de 80 % au maximum de leur coût total. C'est ainsi que lors du Conseil Municipal du Lundi 18 décembre 2017, il a été autorisé à la Ville de Bordeaux, de s'associer au projet de raccordement à domicile au réseau d'eau, d'assainissement et d'électricité de 55 000 foyers du quartier d'habitat précaire - Lahraouiyine Nord de Casablanca, avec l'appui des Agences de l'Eau Seine Normandie, Adour Garonne ainsi que la ville des Mureaux.

→ **Vous trouverez**, ci-joint, pour information le rapport de cette phase co-financée par Bordeaux.

Ce Fonds de Coopération est donc l'outil essentiel d'aide au développement géré par l'AIMF. Pour ce faire, la Ville de Bordeaux a fait le choix d'y soutenir et d'y accompagner des actions structurantes jugées comme prioritaires par nos partenaires (plus particulièrement de l'Afrique subsaharienne et de la Méditerranée), membres de l'AIMF mais susceptibles, bien sûr, de générer une valeur ajoutée à notre action internationale. **C'est le cas avec la Commune de Rosso, bénéficiaire du projet présenté.**

**Rosso est membre de l'AIMF, depuis 1996. Elle a été fortement marquée, ces dernières années, par une urbanisation accrue, qui s'est traduite par une forte concentration de populations dans les quartiers périphériques. Cette augmentation des habitants, dans un contexte d'exode rural important au niveau national, s'est matérialisée par une pression importante sur les ressources, plus particulièrement sur les ressources en eau et a fait ressortir le manque notoire de certaines infrastructures de base, notamment d'assainissement.**

Trois programmes essentiels ont, d'ores et déjà, été initiés et mis en œuvre par la Commune de Rosso avec le soutien de ses partenaires au développement. Il s'agit :

- du projet AICHA (Appui aux Initiatives des communes en Hydraulique et Assainissement), initié en 2009 et qui a bénéficié de fonds de l'Union Européenne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- de l'extension du réseau de la Commune de Rosso aux quartiers périurbains qui a bénéficié d'un premier investissement de l'AIMF entre 2011 et 2013, améliorant le taux de couverture sur la partie située à l'est de la ville,
- du projet RAP (Rosso Assainissement Planification) (2014-2016) : ce projet a été monté par la Commune de Rosso, dans le cadre des financements « Autorités Locales » de l'Union Européenne.

Aujourd'hui, il s'agit pour la Commune de Rosso de répondre à une nouvelle problématique liée à l'augmentation de la demande en eau due à l'accroissement d'une population assez vulnérable dans des quartiers facilement inondables en période hivernale et, d'autre part, gérer le risque lié à la détérioration de la qualité des sources d'eau déjà existantes. Les dernières données démographiques contenues dans le Plan de Développement Communale font état d'une population de 43 000 habitants dont 30 000 en zone périurbaine rurale.

La quatrième phase de ce programme porte sur 5 nouveaux quartiers défavorisés de la Commune de Rosso : Hassy Eleyatt, Nkok Peul, Nkok Maure, Heikel, et Legdem. Elle repose, selon le Plan de développement communal, sur trois Piliers :

- l'amélioration de l'accès à l'eau potable en la réalisation des infrastructures suivantes :
  - réseaux structurants eau potable,
  - réseaux in sites et branchements d'eau potable,
  - réseaux Hors site et In site d'assainissement eaux usées.
- l'accélération du taux de couverture en dispositifs d'assainissement pour des équipements publics :
  - équipement en latrines 8 écoles (latrine de deux blocs),
  - équipement en latrines 8 centres de santé,
  - construction d'un bloc sanitaire (latrines et douches) dans le marché central de Rosso.
- Le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale et son action d'intermédiation et de sensibilisation vis-à-vis des populations ; simplifier et sécuriser la gestion du service pour une rentabilité plus forte et une desserte plus étendue :
  - accompagnement et formation de l'équipe municipale tout au long du projet sur la maîtrise d'ouvrage communale, sur les modalités d'organisation des services et de gestion des équipements et sur le contrôle suivi des travaux,
  - accompagnement de la commune dans la mise en œuvre d'activités d'information et de sensibilisation des populations.

Selon les chiffres fournis par l'AIMF, le présent projet permettra donc d'augmenter très sensiblement le taux de couverture : de 15% à 27% en moyenne.

Après plusieurs échanges sur la nature de ce projet et son montage, une mission de cadrage et de faisabilité s'est tenue sur place et a permis de définir les contours du nouveau projet, prenant en compte la planification, les acteurs présents sur place, les nouveaux projets d'investissements au niveau national et international qui viendront impacter le territoire de la Commune de Rosso.

Le présent projet, tel que défini en 2019, a été soumis à l'appréciation des trois partenaires de l'AIMF, la Ville de Bordeaux, le Syndicat International SIAAP, référence publique de l'assainissement en Ile-de-France, et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Budget global de l'opération : travaux « in situ » eau et assainissement : 510 000 €.

<b>Montage financier</b> <b>Coût et financement du projet selon la répartition suivante :</b>
<b>Budget global 510 000 €.</b> <b>Contribution de l'AIMF : 240 000 €</b> <b>Contribution SIAAP - Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne : 80 000 €</b> <b>Agence Eau Rhin Meuse : 80 000 €</b> <b>Contribution de la ville de Rosso : 60 000 €</b> <b>Contribution de Bordeaux : 50.000 €</b>

Au vu des différents programmes initiés depuis près de 10 ans par la Commune de Rosso pour l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans ses quartiers défavorisés, je vous propose que notre Ville contribue en 2019, pour cette quatrième phase, au Fonds de coopération, à hauteur de 50 000 €.

La viabilité de l'ensemble de ce projet repose sur ces trois points clés :

- la déclinaison locale d'un programme national pour le développement humain initié par l'Etat Mauritanien.
- l'enjeu de salubrité pour ces populations et même au-delà, l'accès aux services essentiels comme « ressort de la cohésion sociale des territoires et de la prévention des conflits ».
- le mode de partenariat : montage public-privé – collaboration, avec l'appui de l'AIMF, entre collectivités locales françaises, agences de l'eau et Commune de Rosso.
- la garantie de l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement » - ODD n° 6.

Par ailleurs dans la stratégie de développement local, ce projet va permettre de contrer l'exode rural et la pression démographique sur le périmètre de la ville de Rosso, en fournissant les conditions aux populations pour pouvoir se maintenir dans leurs villages.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

➔ **autoriser M. le Maire à verser, en 2019, la somme de 50.000 € (cinquante mille euros) à l'AIMF.**

➔ **autoriser M. le Maire à signer la convention, ci-annexée.**

Cette dépense, prévue au Budget Primitif, sera imputée sur le budget 2019 de la Mairie de Bordeaux.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL



## CONVENTION

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Nicolas FLORIAN, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal D – 2019 / en date du mercredi 18 décembre 2019, et reçue à la Préfecture de la Gironde en date du d'une part,

et l'Association Internationale des Maires et Responsables des Capitales et Métropoles partiellement ou entièrement Francophones (AIMF) sise 9 rue des Halles, 75001 Paris, représentée par Madame Anne HIDALGO, Présidente, dûment autorisée par délibération du Bureau, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009 d'autre part,

### IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Dans le cadre de sa politique internationale, la Ville de Bordeaux a défini plusieurs axes prioritaires dont celui des relations avec les villes francophones. Au-delà des programmes d'actions élaborés avec les villes jumelles, Casablanca, Bamako, Ouagadougou et Québec, la Ville de Bordeaux, membre de l'AIMF, souhaite progressivement apporter une aide concrète au développement de ses villes partenaires d'Afrique et du Maghreb.

Pour ce faire, la Ville de Bordeaux considère que la méthode de travail par projet bien ciblé en termes d'objectifs, de moyens et de durée, qu'applique l'AIMF dans le cadre de son Fonds de Coopération, est la mieux appropriée.

Le Fonds de Coopération de l'AIMF a pour objet de financer des projets d'aménagement et d'équipement urbain ou d'équipements informatiques municipaux.

### IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

#### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de contribution de la Ville de Bordeaux au Fonds de Coopération de l'AIMF pour concourir à la 4<sup>ème</sup> phase du projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les quartiers défavorisés dans la Commune de Rosso en Mauritanie.

La quatrième phase de ce programme porte sur 5 nouveaux quartiers défavorisés de la Commune de Rosso : Hassy Eleyatt, Nkok Peul, Nkok Maure, Heikel, et Legdem. Elle repose, selon le Plan de développement communal, sur trois Piliers :

- l'amélioration de l'accès à l'eau potable en la réalisation des infrastructures suivantes :
  - réseaux structurants eau potable,
  - réseaux in sites et branchements d'eau potable,
  - réseaux Hors site et In site d'assainissement eaux usées.
- l'accélération du taux de couverture en dispositifs d'assainissement pour des équipements publics :
  - équipement en latrines 8 écoles (latrine de deux blocs),
  - équipement en latrines 8 centres de santé,
  - construction d'un bloc sanitaire (latrines et douches) dans le marché central de Rosso.
- Le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale et son action d'intermédiation et de sensibilisation vis-à-vis des populations ; simplifier et sécuriser la gestion du service pour une rentabilité plus forte et une desserte plus étendue :
  - accompagnement et formation de l'équipe municipale tout au long du projet sur la maîtrise d'ouvrage communale, sur les modalités d'organisation des services et de gestion des équipements et sur le contrôle suivi des travaux,
  - accompagnement de la commune dans la mise en œuvre d'activités d'information et sensibilisation des populations.

## **Article 2 - Engagements de l'AIMF**

L'AIMF s'engage à mettre en œuvre les moyens financiers et techniques nécessaires à la réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, et à :

- a) adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général en vigueur.
- b) fournir pour chaque exercice, avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année suivante :
  - le bilan et les comptes du dernier exercice certifiés par le commissaire aux comptes,
  - le rapport d'activité annuel,
  - un compte d'emploi de la subvention allouée par la ville de Bordeaux et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à l'opération faisant l'objet de la présente convention.
- c) désigner, en qualité de commissaire aux comptes, un expert comptable ou un comptable agréé, dont l'AIMF fera connaître le nom à la ville de Bordeaux, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention.
- d) porter à la connaissance de la ville de Bordeaux toute modification concernant :
  - les statuts,
  - le président de l'association,
  - la composition du conseil d'administration et du bureau,
  - le trésorier, le commissaire aux comptes.
- e) faciliter le contrôle, par la ville de Bordeaux ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- f) conserver l'ensemble des pièces justificatives ou des copies certifiées conformes de l'action menée pendant 10 ans.
- g) faire connaître sur ses supports de communication, la participation de la ville de Bordeaux au financement de l'opération à laquelle sa subvention au Fonds de Coopération aura été affectée.

## **Article 3 - Engagements de la Ville de Bordeaux**

La Ville de Bordeaux s'engage à soutenir financièrement l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, en versant pour ce projet, une subvention de **50 000 € au Fonds de Coopération de l'AIMF**.

## **Article 4 - Modalités de versement de la subvention**



Le versement de cette subvention est effectué sur le compte établi au nom de l'AIMF, ouvert à la Société Générale - Code banque : 30003 - Code guichet : 03020 - Compte n° 00050705418 - clé RIB : 64

Cette dépense, prévue au Budget Primitif, sera imputée sur le budget 2019 de la Mairie de Bordeaux.

#### **Article 5 - Responsabilités**

La réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, est placée sous la responsabilité exclusive de l'AIMF.

#### **Article 6 - Impôts et taxes**

L'AIMF fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances relatives à la réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus.

#### **Article 7 - Date d'effet et durée de la convention**

La présente convention prend effet le jour de sa notification à l'AIMF.

Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

#### **Article 8 - Condition de résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée à tout moment par chaque partie, si bon lui semble, en cas d'inobservation de l'une quelconque des obligations convenues dans le présent acte, sans préjudice de dommages-intérêts éventuels. La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'AIMF.

#### **Article 9 - Restitution éventuelle des sommes versés**

Seront restituées à la ville de Bordeaux les sommes qui n'auront pas été utilisées ou auront été utilisées pour un objectif qui n'a pas été prévu par la présente convention.

En outre, la ville de Bordeaux se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des prestations effectuées par l'AIMF, au jour de la réception des travaux.

**Article 10 - Règlement des litiges**

Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seront déférés au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le 18 décembre 2019

**Pour la Ville de Bordeaux,**

**Pour l'AIMF,**

**Nicolas FLORIAN**  
Maire

**Anne HIDALGO**  
Présidente

# Accès aux services de base Wilaya de Casablanca –Settat

Partenariat AIMF- Commune de Casablanca - Lydec



# Sommaire

1. Contexte
2. Cadre institutionnel  
Initiative pour le Développement Humain  
Programmes de résorption de l'habitat insalubre  
Situation géographique
3. Projet INDH-INMAE de Lydec  
Accord cadre de 2005  
Les principes
4. Etat d'avancement  
Répartition des quartiers desservis ou engagés
5. Chiffres clés  
Répartition des ressources financières
6. Partenariat AIMF-CC-Lydec

# 1. Le contexte

Le Grand Casablanca, capitale économique du Maroc, compte 4,2 millions\* habitants dont environ 20% habitent dans des constructions non réglementaires considérées comme insalubres.



## 2. Cadre institutionnel

### L'Initiative Nationale pour le Développement Humain :

#### Extrait du discours Royal du 18 mai 2005

«... La problématique sociale constitue le défi majeur à relever pour notre projet de société et de développement...»

### 3 axes principaux :

- 1) accès aux équipements et services sociaux de base
- 2) développement d'activités génératrices de revenus stables
- 3) aide aux personnes en grande vulnérabilité

Lydec répond à cet appel et met en place le projet INDH-INMAE

# Cadre institutionnel

## Deux programmes de résorption de l'habitat insalubre :

### Programme 1 :

Déplacement (relogement/recasement) des populations résidant dans des bidonvilles. Ce programme est géré par l'Etat en association avec deux opérateurs : Idmaj Sakan et Al Omrane

*Lydec intervient à la demande des opérateurs pour les besoins des services eau, assainissement, électricité et éclairage public des sites de recasement/relogement conformément aux dispositions prévues par le Contrat de Gestion Délégée*

### Programme 2 :

Maintien sur place (avec ou sans restructuration) des quartiers non réglementaires avec un accès aux services de base (eau potable / assainissement liquide/ électricité)

**Lydec intervient pour permettre l'accès à domicile des services de bases** en réalisant les études, les travaux et l'accompagnement clientèle des populations de ces quartiers.

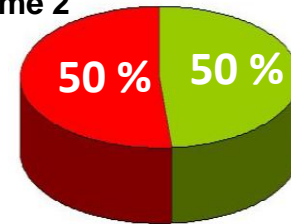
# Cadre institutionnel

## Situation géographique au 31 décembre 2017

**Programme 1:**  
Déplacement des populations  
Relogement ou recasement  
90.270 foyers

**Total du nombre de foyers :**  
182.117 foyers

**Programme 2**



**Programme 1**

**Programme 2:**  
Programme de maintien sur place  
avec accès aux services de bases  
91.847 foyers



996



### 3. Le Projet INDH-INMAE

## Création du Projet INDH-INMAE de Lydec

**13/09/2005** : signature par la Wilaya , l'Autorité Délégante, et Lydec de « l'accord cadre pour l'alimentation en eau et assainissement liquide dans le cadre de l'INDH »

Sont définis les principes de mise en œuvre et de financement pour permettre le raccordement à domicile des populations ciblées en attente des services

Depuis deux avenants ont été signés pour compléter et préciser le périmètre d'intervention de l'accord.

**Novembre 2005** : création de la Direction du Projet INDH-INMAE avec pour mission de mettre en place

- ✓ Une équipe dédiée
- ✓ Des solutions techniques et financières
- ✓ Et une ingénierie sociale adaptée aux objectifs du projet

# Les principes

Conformément à l'accord cadre du 13/09/2005, les bénéficiaires du programme INDH-INMAE bénéficient :

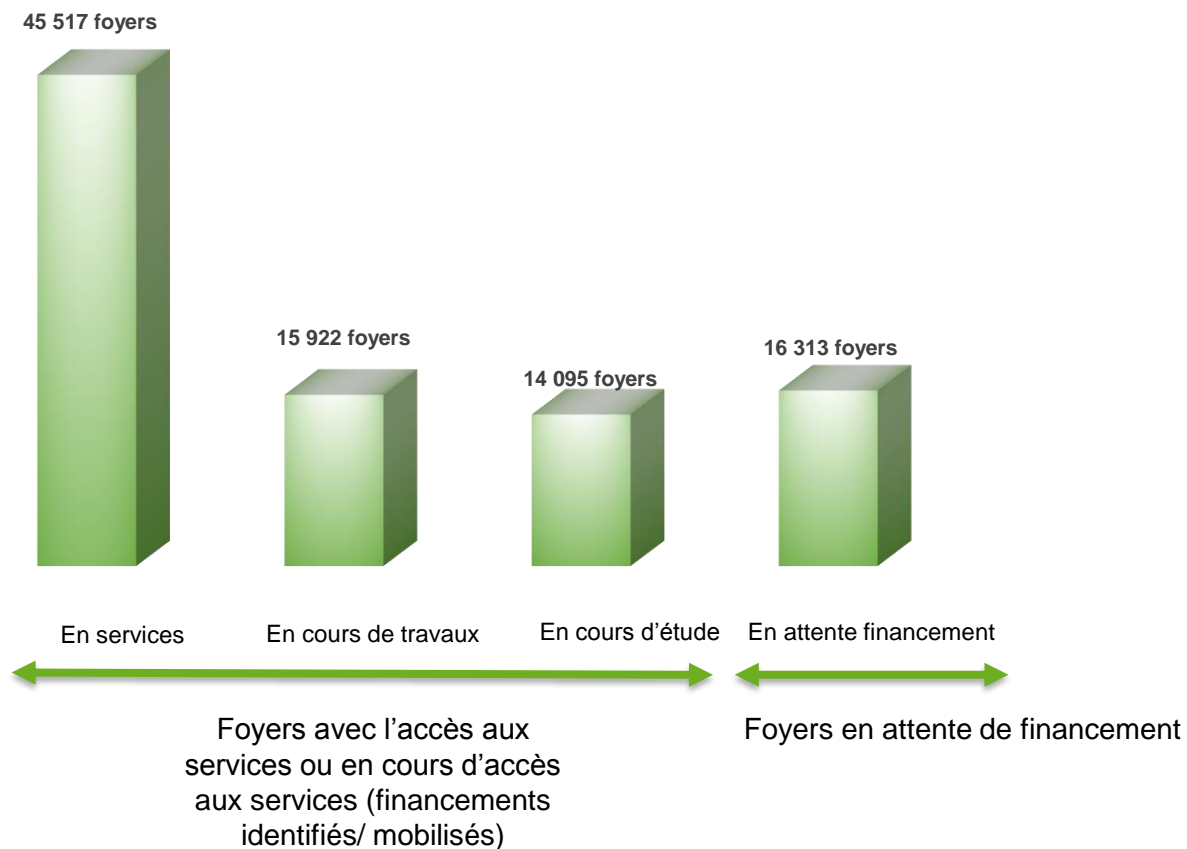
- d'un raccordement à domicile aux services eau potable, assainissement liquide, et électricité (validation par les Autorités du périmètre & de la liste des bénéficiaires)
- d'un accompagnement dédié par les équipes de Lydec avant, pendant et jusqu'à 1 an après la fin des travaux (maitrise d'ouvrage sociale)

Le cadre financier repose sur :

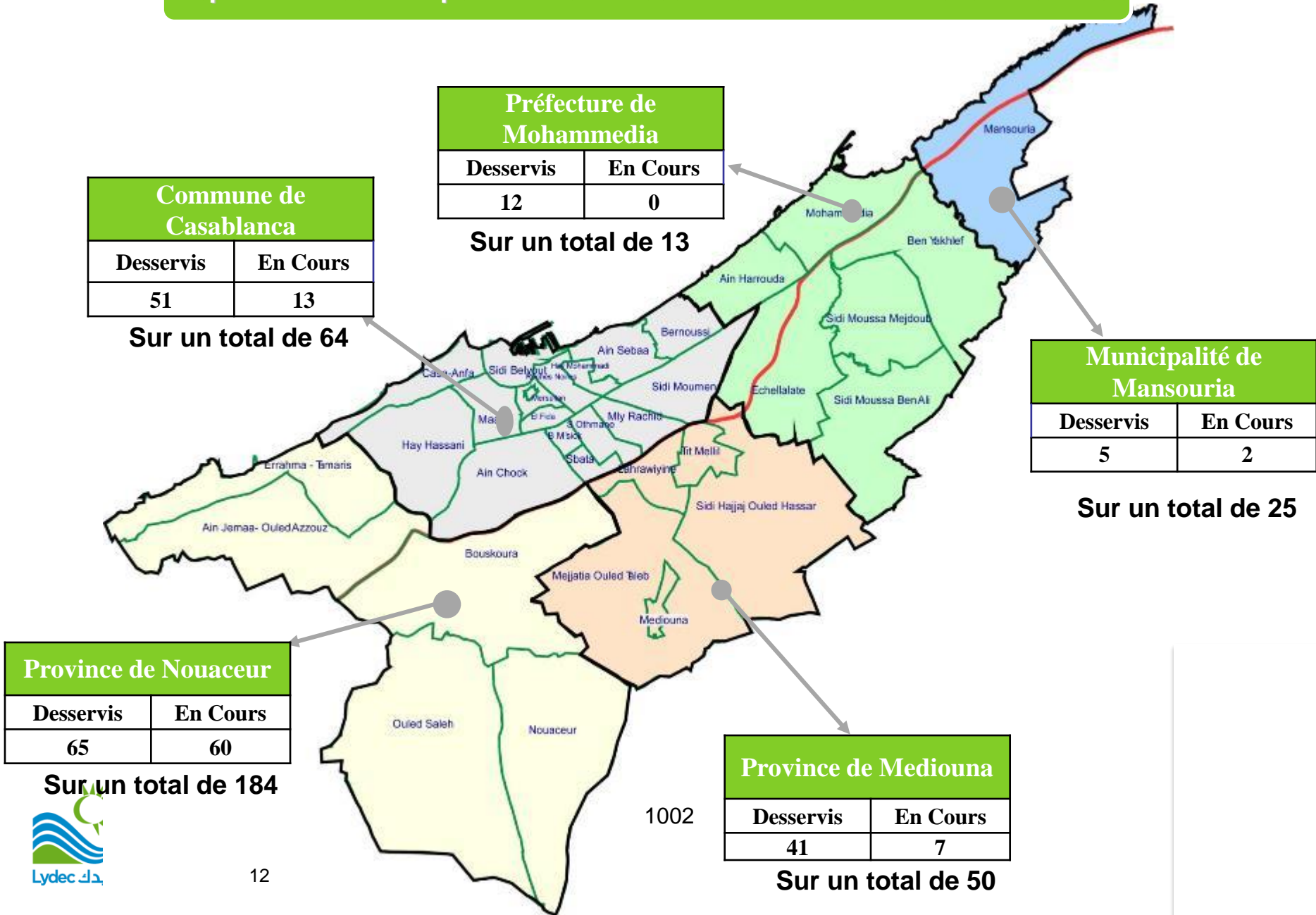
- ✓ Une participation de chaque bénéficiaire : 2 000 dhs TTC par service ( avec des facilités de 4 à 7 ans )\*
- ✓ Une prise en charge des coûts de gestion de projet par le Déléguataire
- ✓ Une exonération du paiement des participations sur le Fonds de travaux, et des peines et soins.

## 4. Projet INDH-INMAE : Etat d'avancement

# Etat d'avancement



# Répartition des 256 opérations achevées ou en cours au 31 décembre 2018



## 5. Projet INDH-INMAE : Chiffres clés 2018

# Chiffres clés 2018

1 942 MDH : coût total estimé pour la réalisation du Projet INDH-INMAE

Dont :

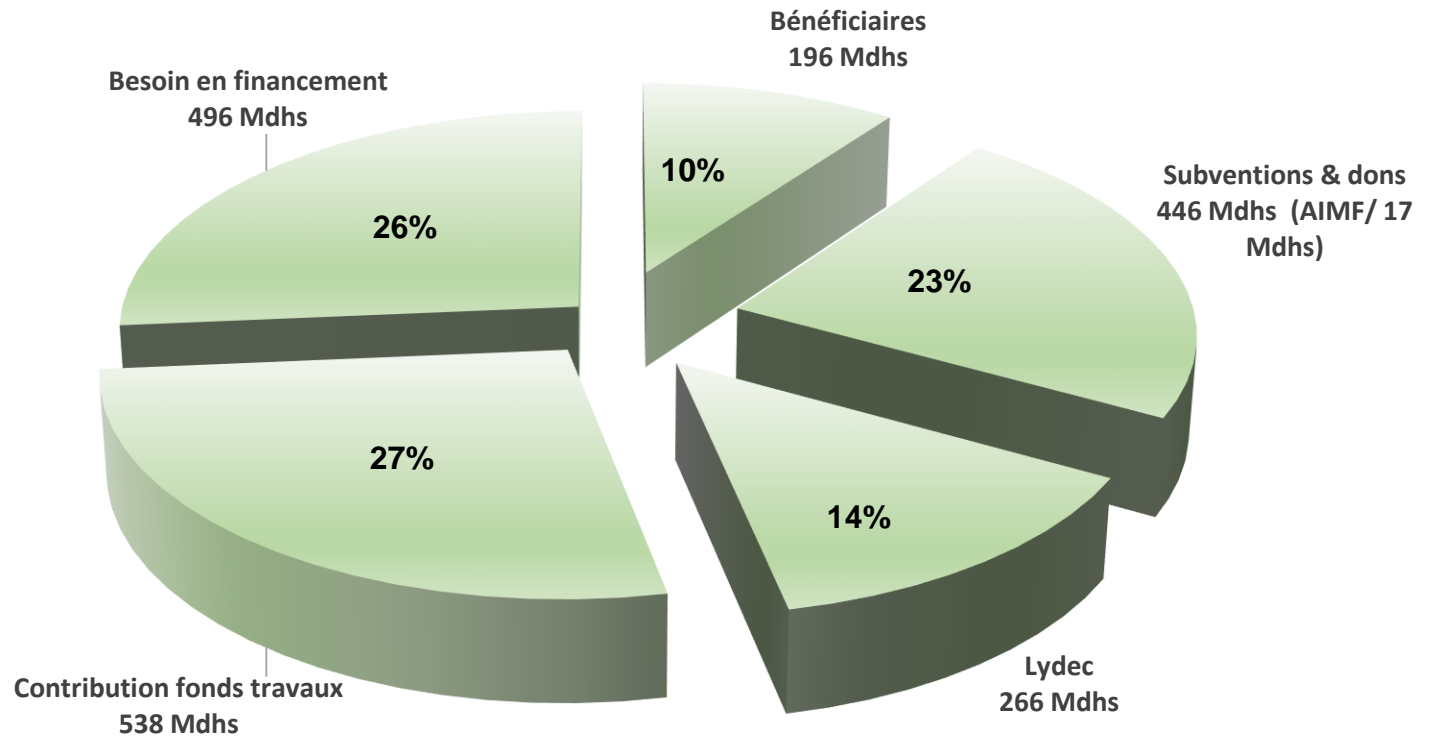
- 1 446 MDH<sup>(\*)</sup> de ressources identifiées (conventions signées financement identifié), et 496 MDH de financements restant à identifier
- Sur les 1 446 MDH de ressources identifiées, 877 MDH d'investissements réalisés au 31/12/2017<sup>(\*\*)</sup> et 569 MDH à lancer.

(\*) Les ressources identifiées comprennent les 250 MDH de l'avenant RQSE.

(\*\*) Réparti entre 693 MDH coût des travaux et 184 coût de la gestion de projet (dont 37,8 MDH d'études & 146,2 MDH coût de gestion de projet). Toutes les études ont été réalisées de 2005 à 2011.



# Répartition des ressources financières



## 6. Partenariat AIMF –Commune de Casablanca- Lydec

# Mise en œuvre du partenariat 2010-2015

✓ **22 novembre 2010 :**

signature de la première convention de partenariat AIMF /CUC/ Lydec

✓ **20 mai 2011 :**

signature de la convention de mise en œuvre :

opération Lahraouiyine Nord sur la commune de Casablanca

Bailleur de Fonds	Financement
AIMF	600.000 €
Agence de l'Eau Seine Normandie	250.000 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	250.000 €
Ville de Bordeaux	90.000 €
Ville des Mureaux	10.000 €
<b>Total</b>	<b>1.200.000€</b>

# Avant



**Vidange des fosses  
individuels**



**Approvisionnement  
en eau à la borne fontaine**



**Corvées ménagères**

# Pendant



# Après



## Vers une continuité du partenariat AIMF – CUC- Lydec

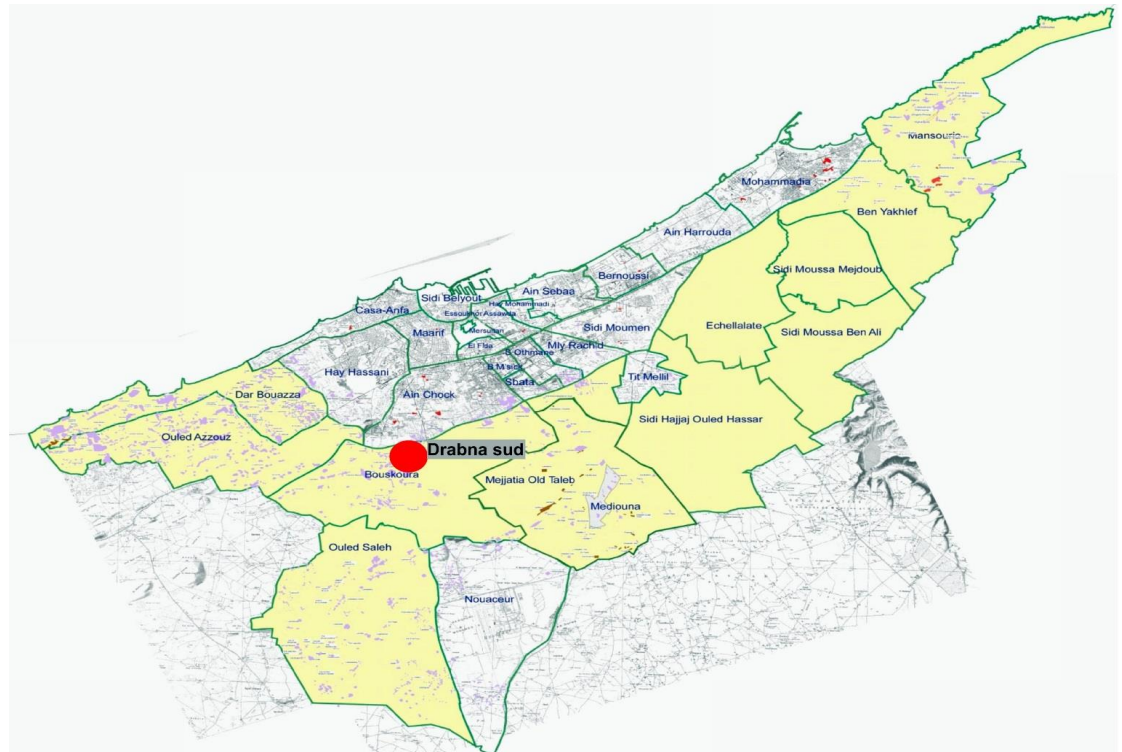
- ✓ Décembre 2014 : finalisation de l'opération Lahraouiyyine Nord / fin du premier partenariat avec l'AIMF

### **65.000 personnes bénéficiant de l'accès aux services de base à leur domicile**

- ✓ Mars 2015 : l'économiste spécialiste du Maroc met en avant la qualité de Gouvernance de ce projet (rapport d'évaluation externe)
- ✓ Mai 2018 : signature de la 2<sup>ème</sup> convention d'aide au financement dans le cadre de l'accès aux services : Opération Drabna Sud
- ✓ Novembre 2018 : visite à Casablanca des partenaires sur le site

# Drabna Sud Commune de Bouskoura

## 3000 bénéficiaires direct





# Montage financier

## •Coût global: 1.2 million € TTC :

- ✓ 146 000 € de Contribution des foyers bénéficiaires,
- ✓ 107 000 € de Lydec,
- ✓ 276 000 € du Fonds des Travaux de la Gestion Déléguée
- ✓ 120 000 € de la Commune de Bouskoura.

## **550 000 € sera financé et géré via le Fonds de coopération de l'AIMF :**

- ✓ 300 000 € de co-financement de l'AIMF
- ✓ 50 000 € de contribution de la Ville de Bordeaux
- ✓ 50 000 € de contribution de Toulouse Métropole
- ✓ 150 000 € de contribution de l'Agence de l'eau Adour Garonne.



1014

# Avancement des travaux

Avancement Physique					
Métier	Désignation	Quantité prévu	Quantité réalisé	Taux Avct	
Asst	Pose conduite & réseaux	4 210	3 445	82%	
	Réalisation branchement	469	241	51%	
	Avancement Assainissement			67%	
AEP	Pose conduite & réseaux	5 089	2 630	52%	
	Réalisation branchement	118	40	34%	
	Avancement AEP			43%	
<b>Avancement globale</b>				<b>55%</b>	
Avancement Financier					
Métier	Opération	Attachement	Sortie Matériel	Total	
Asst	Drabna Sud	4 238 877	296 987	4 535 865	
AEP		848 572	534 195	1 382 767	
<b>Total en DH-HT</b>		<b>1015</b>	5 087 449	831 183	5 918 632